



N^o 158

Le 28 juin 1989

LE CANADA DÉPOSE LA PREMIÈRE PROPOSITION DÉTAILLÉE
DE NOUVELLES RÈGLES DU GATT SUR LES SUBVENTIONS
ET LES MESURES COMPENSATOIRES

Le ministre du Commerce extérieur, John C. Crosbie, a annoncé aujourd'hui que la première proposition détaillée visant la réforme des règles et procédures internationales touchant les subventions qui faussent les échanges et les mesures compensatoires a été déposée aujourd'hui par les négociateurs canadiens à Genève.

M. Crosbie a distribué un sommaire de la position canadienne après la grande allocution qu'il a prononcée à Vancouver devant le Forum sur la politique commerciale organisé par la Conférence sur la coopération économique avec la région du Pacifique, et devant l'Institut de recherches politiques.

Dans sa proposition, le Canada invite les 96 membres de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) à identifier clairement les critères qui définiront les mesures compensatoires légitimes, afin d'arrêter la tendance croissante à prendre des mesures qui perturbent les échanges.

Des mesures compensatoires peuvent être appliquées lorsqu'un pays croit que les subventions d'un autre pays causent un préjudice à son industrie nationale. L'actuel Accord du GATT relatif aux subventions et mesures compensatoires contient un libellé imprécis et n'a pas été adopté par tous les membres du GATT. Cela a créé de l'incertitude et une multiplication des différends commerciaux et des mesures commerciales unilatérales.

Notant l'engagement permanent du Canada à l'égard des négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round, M. Crosbie a déclaré: "Il n'est pas exagéré d'affirmer que la prospérité économique mondiale dépend des progrès que nous réaliserons au cours du processus de l'Uruguay Round."

En décidant des catégories de subventions qui faussent les échanges, les actuelles Négociations commerciales multilatérales d'Uruguay peuvent contribuer à garantir que nos exportateurs, comme ceux des autres nations commerçantes, pourront agir avec plus d'assurance sur les marchés mondiaux. Les négociations multilatérales devraient aussi aider à guider les négociations qui seront engagées avec les États-Unis, en vertu de l'Accord de

.../2

libre-échange, sur les règles bilatérales concernant les subventions et les mesures compensatoires.

Le Ministre a invité les nations de l'Asie et du Pacifique à participer plus activement à l'édification d'un système commercial mondial équitable, et il a affirmé que le développement d'un mécanisme de coopération économique entre les pays de la bordure du Pacifique pourrait contribuer à la réalisation de cet objectif.

Le Ministre a souligné que la région Asie-Pacifique comptera en l'an 2000 pour 60% de la population, 50% de la production et 40% de la consommation mondiales. Le commerce trans-pacifique représente déjà 300 milliards \$ par année, et ce chiffre devrait passer à 500 milliards \$ d'ici à l'an 2000.

Nos échanges commerciaux avec la région Asie-Pacifique ont totalisé près de 36 milliards \$ l'an dernier. Le Japon est par exemple notre plus important marché national étranger.

Afin d'aider les gens d'affaires canadiens à développer leur plein potentiel d'exportation, le gouvernement poursuit une politique commerciale intitulée "Horizon Le Monde" qui aidera nos exportateurs à déborder leurs marchés traditionnels aux États-Unis pour se lancer à l'attaque des deux autres méga-économies que sont la région Asie-Pacifique et l'Europe.

"L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis permettra vraiment à nos producteurs d'atteindre les marchés étrangers. Parce qu'il nous rend davantage capables de saisir les possibilités offertes par la libéralisation du commerce mondial et de participer avec assurance aux développements globaux", a ajouté le Ministre. "En tant que puissance intermédiaire dotée d'un marché intérieur exigü, il nous faut absolument appuyer l'objectif d'une économie mondiale ouverte et fondée sur le respect de la règle de droit dans le commerce multilatéral."

Pour que les Canadiens puissent reconnaître le ministère fédéral responsable au premier chef de la politique commerciale du Canada et du développement des marchés étrangers, M. Crosbie a aussi annoncé que le ministère des Affaires extérieures s'appellera dorénavant Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada.

- 30 -

Pour plus de renseignements, les médias peuvent contacter:

Ann Collins
Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874

NCM: SUBVENTIONS ET MESURES COMPENSATOIRES
CONTEXTE DE LA PRESENTATION CANADIENNE
À L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE,
GENÈVE, LE 28 JUIN 1989

La proposition que le Canada dépose aux Négociations commerciales multilatérales (NCM) à Genève est fondée sur le Cadre de négociation dont les ministres du Commerce ont convenu à la Réunion d'examen à mi-parcours des NCM tenue à Montréal en décembre 1988.

Le Cadre, développé à partir d'une précédente initiative du Canada, prévoit des négociations détaillées et équilibrées visant l'élaboration de règles et de disciplines internationales améliorées et plus précises sur la base de l'Accord du GATT relatif aux subventions et mesures compensatoires. Le Cadre prévoit la négociation de diverses questions liées aux subventions publiques et aux recours commerciaux. Il prévoit des négociations sur les pratiques qui devraient être prohibées; sur les subventions qui devraient donner lieu à des mesures compensatoires ou à une autre action en vertu des mesures correctives prévues par le GATT; sur les mesures d'assistance qui ne faussent pas les échanges et qui ne devraient donner lieu ni à des mesures compensatoires ni à une autre action; et sur les améliorations qui peuvent être apportées au système multilatéral de règles et de procédures visant le règlement des différends et l'application des règles.

Les grands objectifs du Canada aux NCM dans le domaine des subventions et des mesures compensatoires sont:

- . De rechercher la réglementation des pratiques de subventionnement qui faussent les échanges.
- . De préciser les règles et procédures régissant les mesures compensatoires pour éviter que celles-ci ne soient utilisées pour entraver le commerce légitime.
- . D'obtenir une entente multilatérale affirmant que certaines formes d'aide gouvernementale ne faussent pas les échanges et ne devraient pas faire l'objet de recours commerciaux.
- . De renforcer les mécanismes du GATT pour le règlement opportun des différends et l'application des règles commerciales.

La proposition canadienne - première proposition détaillée à être soumise depuis l'adoption du Cadre de négociation - s'inspire du Cadre convenu et contient les grands éléments suivants:

- application aux produits de base, surtout agricoles, de la prohibition qui frappe déjà les subventions à l'exportation de biens industriels;
- intégration à l'Accord général, comme conditions de la prise de mesures compensatoires, des exigences de "spécificité" et de "contribution financière", ce qui définirait les paramètres des subventions qui peuvent donner lieu à des mesures compensatoires;
- obligation faite au pays qui prend une mesure compensatoire de calculer le "subventionnement net", c.-à-d. de déduire les subventions reçues par sa propre industrie;
- resserrement du critère de préjudice applicable à la prise de mesures compensatoires;
- fixation d'un niveau minimal de subventionnement en deçà duquel les mesures compensatoires ne s'appliqueraient pas;
- renforcement des règles et conditions multilatérales prévues dans l'Accord du GATT relatif aux subventions, pour garantir que certaines formes d'aide gouvernementale, comme le développement régional, ne seraient pas assujetties à des mesures compensatoires;
- constitution d'un groupe spécial multilatéral permanent qui entendrait les différends, interpréterait les règles et autoriserait le cas échéant la prise de mesures correctives.

La proposition permettrait quand même aux gouvernements canadiens de poursuivre des politiques de développement économique et des programmes sociaux. Cet objectif serait surtout réalisé en faisant fond sur le concept de disponibilité générale, qui est maintenant accepté par de nombreux membres du GATT en tant que critère de base pour qu'une subvention ne donne pas lieu à des mesures compensatoires. Ce concept serait alors intégré à un nouvel accord du GATT relatif aux subventions. Des conditions spécifiques à remplir seraient établies pour ce qui concerne les subventions au développement régional, le soutien de la recherche et du développement, le soutien d'infrastructure et l'aide à l'adaptation des travailleurs.

Le gouvernement du Canada pourrait, lorsqu'il prévoit qu'un pays prendra des mesures compensatoires contre l'un de ses programmes qui ne perturbent pas les échanges, demander à un groupe spécial multilatéral de décider si un programme tombe

dans la catégorie des subventions ne donnant pas lieu à des mesures compensatoires.

La vulnérabilité de nos programmes au harcèlement par les mesures compensatoires serait également réduite, par exemple en resserrant le critère de préjudice, en imposant le calcul du subventionnement "net" et en fixant un niveau de subventionnement minimal en deçà duquel les mesures compensatoires ne s'appliqueraient pas.

La proposition éliminerait la distinction artificielle que fait le GATT entre les subventions à l'exportation de produits de base et les subventions à l'exportation de biens industriels, et elle assujettirait toutes ces pratiques aux mêmes disciplines. Cela permettrait de mieux réglementer les subventions à l'exportation de produits agricoles, comme en ont convenu les membres du GATT en avril. Les négociations sur les règles spécifiques à élaborer en ce qui concerne les subventions agricoles seront menées au sein du Groupe de négociation sur l'agriculture.

Les discussions aux NCM sur les subventions et les mesures compensatoires devraient s'achever en 1990. Les progrès obtenus aux NCM pourront influencer grandement les travaux du Groupe de travail sur les subventions qui a été créé en vertu de l'ALE et qui voudra, d'ici 5 à 7 ans, tenir pleinement compte et s'inspirer des résultats des NCM.